



Décision n°2026_103DEC

Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines
Service juridique Ressources Humaines

Objet : décision d'ester en justice dans le cadre d'un contentieux RH

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2026_06ARR du 6 février 2026 portant délégations de fonction et de signature des élus,

Vu la requête n° 2516046-8 déposée le 17 septembre 2025 devant le tribunal administratif de Nantes par Madame Djamila AMIRI sollicitant l'annulation de la décision de la Ville de Nantes du 17 juillet 2025 fixant la date de consolidation de son accident de service et les taux d'invalidité permanente partielle en résultant,

Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de la ville de Nantes dans ce dossier devant le tribunal administratif de Nantes,

Décide

Article 1^{er} - De défendre les intérêts de la Ville dans l'action intentée devant le tribunal administratif par Mme AMIRI.

Article 2 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **24 MARS 2026**

Pour Madame La Maire,

L'adjointe déléguée,

Aïcha BASSAL

Transmis en préfecture le :

24 MARS 2026

Mis en ligne le :

24 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20260324-2026_103DEC-AR
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026